

L'alimentation des brebis laitières à l'estive

Pour les producteurs pratiquant la **traite à l'estive** :

- Les brebis sont nourries **avec la pâture de leur parcours**
- Les brebis **ne doivent pas** consommer d'autres fourrages que la pâture
- Les brebis peuvent recevoir des graines de céréales (non OGM et à + de 84% de MS) parmi la liste suivante : orge, maïs, blé, avoine, seigle, triticale, épeautre, sorgho (en faible quantité et uniquement pour les attirer à la traite).
- Les brebis **ne doivent pas** recevoir d'autres aliments que ceux cités ci-dessus.

Par exemple **en période de traite à l'estive** :



- Sur la campagne laitière, y compris la période d'estive, l'apport de concentré dans la ration journalière ne peut excéder 800g de matière sèche en moyenne par brebis. Et sur la campagne laitière, l'apport moyen par brebis en concentrés est limité à 150kg de matière sèche.

POUR+ D'INFO :